

Diplôme d'État de professeur de musique

Le Diplôme d'État (DE) est un diplôme national, de niveau III (bac +2).

Il s'obtient au terme d'une formation spécifique organisée par les CEFEDEM (Centres de formation des enseignants de la musique).

Il est également possible de l'obtenir en se présentant en candidat libre à l'examen, ou par la voie de la VAE (Validation des acquis de l'expérience).

Il n'y a pas de limite d'âge. Les candidats peuvent se présenter 3 fois au maximum dans une même discipline.

Le D.E. existe dans 27 disciplines :

- enseignement instrumental et vocal : accordéon, alto, basson, chant, clarinette, contrebasse, cor, flûte traversière, guitare, harpe, hautbois, percussion, piano, saxophone, trombone, trompette, tuba, violon, violoncelle ;
- enseignement de la formation musicale : option musique, option danse ;
- accompagnement : option instrumentale, option vocale-chef de chant ; option danse ;
- musiques actuelles amplifiées, jazz, musiques anciennes, musiques traditionnelles ;
- direction d'ensembles vocaux ;
- direction d'ensembles instrumentaux.

Le Diplôme d'État donne accès au concours du cadre d'emploi d'« assistant spécialisé d'enseignement artistique » (ASEA) de la fonction publique territoriale.

.....

Le CEFEDEM Ile-de-France

Le CEFEDEM (Centre de formation des enseignants de la musique) organise une formation diplômante délivrant le DE de professeur de musique (toutes disciplines) sur contrôle continu et évaluation terminale.

- en formation initiale sur 2 années (1000 h de formation).

- en formation en cours d'emploi, sur 3 années maximum (cours le vendredi matin, le dimanche et des périodes de congés scolaires).

Inscription, concours d'entrée

— Clôture des inscriptions le 16 mai 2009. Dossier de candidature téléchargeable à partir du 2 mars 2009. Concours d'entrée : 27 juin 2009 les écrits. Oraux à partir du 27 juin 2009. Valable pour toutes les disciplines du D.E.. Pour recevoir le dossier d'inscription et la documentation contacter le Cefedem par mail : ifem@wanadoo.fr

— Prochaine session de VAE, faire une demande écrite précisant la discipline et une demande d'information en précisant ses coordonnées. Consulter le Cefedem pour une pré-inscription.

— Pour la formation en cours d'emploi, consulter le Cefedem pour la date des prochaines sessions.

FORMATION INITIALE sur 2 ans : conditions d'inscription

- Être titulaire d'un Diplôme d'Études Musicales dans la discipline du D.E. souhaité, délivré par un établissement contrôlé par l'État (CNR, ENM) ou équivalences.

Une commission nationale de reconnaissance des diplômes statue chaque année sur les dossiers des candidats ayant des diplômes délivrés par des écoles non contrôlées par l'État et/ou des diplômes étrangers.

- Être titulaire du baccalauréat ou du DAEU (Diplôme d'accès aux études universitaires).

FORMATION EN COURS D'EMPLOI : conditions d'inscription

- Avoir au minimum 26 ans.

- Justifier d'au moins 3 années d'enseignement en école de musique et être en poste à la date d'inscription.

- Non bacheliers : une commission de validation des acquis professionnels décide de la recevabilité des dossiers.
- Pour les non titulaires d'un DEM, une commission nationale de reconnaissance des diplômes statue chaque année sur les dossiers des candidats ayant des diplômes délivrés par des écoles non contrôlées par l'État et/ou des diplômes étrangers.

CEFEDEM 182, Av. Paul Doumer 92500 Rueil-Malmaison.
Tél : 01 41 96 20 00. Fax : 01 47 14 11 24. E-mail : ifem@wanadoo.fr
<http://cefedem-idf.com>

Le Diplôme d'État par la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

La VAE permet à toute personne engagée dans la vie active depuis 3 ans au moins de faire valider les acquis de son expérience, notamment professionnelle, en vue d'obtenir un titre, un diplôme à finalité professionnelle, un certificat de qualification. Ce dispositif fait partie de la Loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002. Il est inscrit dans le Code du Travail et dans le Code de l'Éducation.

Deux organismes sont chargés de mettre en œuvre cette procédure pour les diplômes d'État de professeur de musique et de professeur de danse (Arrêtés du 29 mars 2006).

Un session doit être organisée courant 2010, en fonction de la date d'émission du nouveau référentiel de compétences et d'activités du DE de professeur de musique.

- Pour piano, harpe, accompagnement, instruments anciens (orgue, clavecin, flûte à bec...), instruments traditionnels, direction d'ensembles instrumentaux, violon, alto, violoncelle, contrebasse, chant, danse (classique, contemporaine, jazz) :

CESMD de Toulouse - Service VAE : 14, place de Bologne 31000 Toulouse. Tél. : 05 34 30 93 82.

- Pour percussions, guitare, accordéon, flûte traversière, clarinette, hautbois, cor anglais, basson, fagott, saxophone, cor, trompette, cornet, trombone, tuba, formation musicale, jazz, musiques actuelles amplifiées, direction d'ensembles vocaux :

CEFEDEM Ile de France - Service VAE : 182-184, avenue Paul Doumer 92500 Rueil-Malmaison. Tél. : 01 41 96 20 00.

Renseignements

- Prochaine session de VAE, faire une demande écrite précisant la discipline et une demande d'information en précisant ses coordonnées.
- Sur le dispositif général de la VAE : www.infovae-idf.com
- Sur son application au D.E. et autres diplômes relevant du Ministère de la Culture : www.culture.gouv.fr (rubrique « infos pratiques ») ou Anne Deneux : 01 40 15 88 26.

Le Diplôme d'État sur épreuves

Chaque année, les épreuves du DE sont organisées pour 2 ou 3 disciplines, choisies par la Direction Nationale de la Création Artistique.

Les DRAC (Directions régionales des affaires culturelles) renseignent sur les conditions et le déroulement de l'examen et la nature des épreuves, informent sur l'existence de préparations dans la région, reçoivent les demandes d'inscription et organisent les épreuves.

Inscription

- Après de la DRAC du domicile du candidat
- Chaque année en mai-juin, pour les épreuves qui se dérouleront l'année scolaire suivante, de décembre à mai.

En mai-juin 2009 : inscriptions pour les épreuves de cor, saxophone, formation musicale. Épreuves premier semestre 2010. Pour les dossiers d'inscription appeler Mme Gonzalez à la DRAC Ile-de-France.

<p>DRAC Ile-de-France 98, rue de Charonne 75011 Paris. Tél : 01 56 06 51 70 (pour les DE uniquement). Standard : 01 56 06 50 00.</p>
--

Conditions et déroulement de l'examen, nature des épreuves par discipline :

- DRAC Ile-de-France (adresse ci-dessus)
- www.ariam-idf.com : conditions d'inscription (extrait de l'Arrêté de juin 2003) et nature des épreuves pour chaque discipline.
- Textes législatifs : www.legifrance.gouv.fr
Les Arrêtés décrivent l'organisation générale et les conditions du déroulement de l'examen ; ils paraissent au Journal Officiel.
Les Annexes des Arrêtés décrivent le contenu des épreuves pour chaque discipline ; ils paraissent au Bulletin Officiel du Ministère de la Culture.
 - Arrêté du 16 juin 2003 publié au J.O. N°148 du 28 juin 2003 : **organisation générale du D.E.** de professeur de musique.
 - Annexe de l'Arrêté du 16 juin 2003 publiée au B.O. N°137 : **description des épreuves** pour chaque discipline.
 - Arrêté et annexe modificatifs du 22 avril 2004 publiée au B.O. N°142 : modifications des épreuves « **instruments anciens** »;
 - Arrêté modificatif du 9 mai 2005 publié au J.O. N° 119 du 24 mai 2005 (texte 41) : création d'une **note éliminatoire** (toutes disciplines) ; modification des épreuves pour les **3 options du D.E. d'accompagnement.**
 - Annexe de l'Arrêté du 9 mai 2005 publié au B.O. N°149 : nature des **épreuves du D.E. d'accompagnement** (options instrumentale, vocale-chef de chant, danse).
 - Annexe de l'Arrêté du 12 juin 2006 : nature des **épreuves du D.E. de formation musicale.**

Dates des dernières épreuves pour chaque discipline :

2001-2002 : accordéon, basson, saxophone, direction d'ensembles à vent, jazz.
2002-2003 : alto, cor, guitare, trombone, formation musicale, direction de chœur.
2003-2004 : chant, contrebasse, tuba, violon, musiques traditionnelles, musiques actuelles amplifiées.
2004-2005 : hautbois, instruments anciens, percussion, piano.
2005-2006 : accompagnement (instrumental, vocal-chef de chant, danse), clarinette, harpe, trompette, violoncelle.
2006-2007 : flûte traversière, saxophone, formation musicale, jazz.
2007-2008 : accordéon, guitare, alto, trombone.
2008-2009 : chant lyrique, percussions et direction d'ensembles instrumentaux

Annales des épreuves pour les candidats libres :

Cité de la Musique – Médiathèque pédagogique
221 avenue Jean Jaurès 75019 Paris. Tél : 01 44 84 46 77. www.cite-musique.fr

D'AUTRES INFOS...

- Tous les Cefedem : www.cite-musique.fr
- Toutes les DRAC : www.culture.gouv.fr
- Concours de la Fonction publique territoriale
Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) : www.cnfpt.fr
- Le Diplôme universitaire de musicien intervenant (DUMI)
Fiche " En Bref" N° 2 : www.ariam-idf.com
- Le Certificat d'Aptitude (professeur de musique; professeur de danse; directeur d'établissement)
Fiche "En Bref" N° 3 : www.ariam-idf.com

A propos du métier d'enseignant artistique

- La charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique, théâtre (Ministère de la Culture, mars 2001) : www.culture.gouv.fr
- Les schémas d'orientation pédagogique musique, danse, théâtre : www.culture.gouv.fr (rubrique infos pratiques/formation/musique, danse, théâtre et spectacles) – pour la musique avril 2008.
- Plus de 15 000 documents sur la pédagogie de la musique : Cité de la Musique/Pôle documentaire : 221, avenue Jean-Jaurès 75019 Paris. Tél : 01 44 84 89 45. Site : www.cite-musique.fr
- Médiathèque du Centre National de la Danse : 1, rue Victor Hugo 93507 Pantin. Tél : 01 41 83 27 27. Site : www.cnd.fr